Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_34V2-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

34. FINANCES - Vote des subventions aux associations (Acte 7.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'exposé suivant :

Les différentes commissions se sont saisies comme chaque année des demandes de subvention des associations relevant de leur domaine d'action.
Globalement, l'enveloppe dédiée aux subventions évolue peu. Dans le détail, il y a des différences entre 2025 et 2026 indiquées dans la note de synthèse et repris ci-dessous.

En application de l'article L2131-11 du CGCT, les Conseillères municipales ou conseillers municipaux exerçant une responsabilité au sein d'une ou plusieurs associations (Présidence, membre du Bureau) présentes – présents dans le tableau ci-dessous ne peuvent participer au vote de la subvention en question.
Il s'agit de :

Mme FASQUEL Sylvie, présidente de l'association « Autour du livre, fenêtre sur le monde »,
Mme Sylvie RITZENTALER, présidente de l'association « Préservons notre cadre de vie »
M. Pierre-Yves SAGET, membre du bureau du CPO
M. Jean-François LE BOUGUENNEC, membre du bureau du CPO,
M. Yannick COCHAUD, président de l'UNC
M. Yves-Marie LALLICAN, membre du bureau de l'UNC
M. Laurent BAUDE, membre du bureau de l'UNC
M. Christophe DENIAUD, membre de l'association Orgerblon Volley

M. le Maire propose que le vote s'effectue par secteur avec un isolement du vote pour les associations concernées par la présence d'un ou plusieurs membres du Conseil Municipal.

Enfance-jeunesse et vie scolaire

PETITE ENFANCE		
	2025	**2026**
Assistantes maternelles « Mille et une pattes »	256 €	192 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_34V2-DE

VIE SCOLAIRE – ETABLISSEMENTS OU ASSOCIATIONS		
	2025	**2026**
Ecole élémentaire publique – sortie scolaire (transport et entrées)	1 999.80 €	1 966.80 €
Ecole maternelle publique – sortie scolaire (transport et entrées)	1 056 €	990 €
Ecole privée – sortie scolaire (transport et entrées)	1 894 €	1 914 €
Association des parents d'élèves de l'école publique	1 111 €	1 075.20 €
Association des parents d'élèves de l'école privée	689 €	696 €
Collège Récipon - voyage scolaire (25 € / élève Orgérois, sur justificatifs)	625 €	625 €
TOTAL	**7 374.80 €**	**7 267 €**

Pour les sorties scolaires, un forfait de 6.60 € / élève est proposé.
Le nombre d'enfants scolarisés : 298 élémentaires et 150 maternelles à l'école publique, 290 élèves à l'école privée. Le montant indiqué est le maximum au vu des effectifs.
Pour les associations de parents d'élèves, un forfait de 2.20 € / élève est proposé.

VIE SCOLAIRE – ASSOCIATIONS SCOLAIRES SPORTIVES		
	2025	**2026**
ASC (association sportive du collège)	645.60 €	550 €
ASC aides aux déplacements compétitions nationales	/	200 €
UGSEL (enseignement privé)	574 €	580 €
USEP (enseignement public maternelle)	320 €	300 €
USEP (enseignement public élémentaire)	606 €	596 €
TOTAL	**2 145.60 €**	**2 226 €**

Un forfait de 2 € / élève est proposé pour les associations UGSEL et USEP

VIE SCOLAIRE – CRÉDITS FOURNITURES SCOLAIRES ET PHOTOCOPIES		
	2025	**2026**
Ecole privée – fournitures scolaires	13 202 €	13 340 €
Ecole privée - photocopies	2 095 €	2 117 €
TOTAL	**15 297 €**	**15 457 €**

Pour les photocopies, un forfait de 7.30 € / élève est proposé, le montant indiqué est le maximum. Il est versé à l'école privée sur présentation de justificatifs.
Pour les fournitures scolaires, un forfait de 46 € / élève est proposé, le montant indiqué est le maximum, il est versé sur présentation de justificatifs pour l'école privée.

Pour l'école les Grains d'Orge, pour les photocopies, il s'agit d'un montant maximal inclus dans la mise à disposition des copieurs, un suivi du relevé d'impressions sera réalisé. Pour les fournitures scolaires, le directeur et la directrice effectuent leur commande à l'année auprès de fournisseurs que la commune règle directement.
Pour information, cela donne les montants suivants :

- *Fournitures scolaires école maternelle publique : 6 900 €*
- *Fournitures scolaires école élémentaire publique : 13 708 €*
- *Photocopies – école maternelle publique : 1 095 €*
- *Photocopies – école élémentaire publique : 2 175.40 €*

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_34V2-DE

VIE SCOLAIRE – SUBVENTION culturelle		
	2025	**2026**
Ecole privée – projet culturel (Armada productions), sur justificatifs	4 000 €	
Ecole publique – projet culturel (Armada productions), sur justificatifs	/	4 000 €
Ecole publique – journée culturelle (2 € / élève), sur justificatifs	/	42 €
Ecole privée – journée culturelle (2 € / élève), sur justificatifs	130 €	42 €
TOTAL	**4 130**	**4 084 €**

Culture

ASSOCIATIONS CULTURELLES		
	2025	**2026**
Les Chants d'Orge	450 €	500 €
Autour du Livre	1 150 €	1 150 €
Les Amis de l'Orgue	600 €	800 €
Les pinceaux du lundi	200 €	200 €
Le Petit théâtre d'Orgères	900 €	850 €
Le Ptit Boz'Art	650 €	650 €
Florilège	250 €	/
OVO Orchestre à vent d'Orgères	200 €	200 €
Danses bretonnes	200 €	200 €
Orgères Astronomie	900 €	750 €
CPO Conservatoire du Patrimoine Orgérois	1 000 €	1 000 €
Comité des Fêtes (feu d'artifice)	4 000 €	4 000 €
Paroisse St Léonard	100 €	100 €
Breizhloto 35	/	200 €
TOTAL	**10 600 €**	**10 600 €**

Vie associative et vie sportive

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
	2025	**2026**
Aikido Orgères	100 €	100 €
Amicale bouliste	230 €	250 €
Amicale Paletiste	0 €	0 €
AMJO	1 250 €	1 030 €
Amoto	400 €	450 €
AVLO	250 €	220 €
AOB	1 700 €	1 600 €
Orgerblon basket	2 400 €	2 500 €
USO football	4 200 €	4 000 €
GV Orgères	900 €	500 €
COBSE Handball	1 500 €	1 800 €
JLO	900 €	500 €
Judo club Orgères	1 000 €	1 000 €
Tennis	550 €	320 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_34V2-DE

Tennis de table	300 €	600 €
Volleyball Orgerblon	1 400 €	1 400 €
Viet Thai Chi	0 €	0 €
Phung Hô Orgères	0 €	100 €
Kung Fu	0 €	0 €
TOTAL	**17 180 €**	**16 270 €**

Aménagement - Environnement

ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT		
	2025	**2026**
Préservons notre cadre de vie	95 €	/
ACCA (chasse communale)	170 €	/
TOTAL	**265 €**	**/ €**

Autres

AUTRES		
	2025	**2026**
Amicale du personnel	/	900 €
UNC (union nationale des anciens combattants)	600 €	645 €
Leo (Les Entrepreneurs Orgérois)	500 €	Dossier incomplet
TOTAL	**1 100 €**	**1 545 €**

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission « EJVS » en date du 27/11/2025,
Vu l'avis de la commission « urbanisme-bâtiments » en date du 17/12/2025,
Vu l'avis de la commission « culture et patrimoine » en date du 04/12/2025,
Vu l'avis de la commission « VAVS » en date du 25/11/2025,
Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 26/02/2026,
Vu la présence en qualité de président.e ou membre du bureau des Conseillères et Conseillers mentionnés précédemment,

Le Conseil Municipal, avec 6 ABSTENTIONS (association CPO) et 23 POUR :

- **APPROUVE** le tableau ci-dessus des subventions pour l'exercice 2026

Pour extrait certifié conforme,

